L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, MARDI [illegible] SEPTEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, sera payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasin ou usual, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $90. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., lui seront portées en compte séparément aux prix ci-dessus annoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 50 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique; les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPÉDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN,
Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 12, rue de la Vieille-Levée, Nouvelle-Orléans
9 juin—1 an

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicamens spécifiques, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers; &c.
Encoignure Condé et St.-Philippe—Nlle. Orléans.
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.
2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew.
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nile, Orléans,
No 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 45 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 30 oct
Nouvelle-Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE, CAFÉ
TABAC, CONFITURE

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

DES avances libérales seront faites sur consignations et produits à leurs amis de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS,
14 jn 90 Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. TAON prévient le public qu'il a transporté son bureau, dépôt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St. Louis, No. 77, il est présentement rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, No. 102 et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de cemétiers. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfants ni des esclaves. 7 juin—1an

BANQUE DE CITE.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1845.
LE Bureau des Directeurs de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende de TROIS pour cent sur le fonds capital, provenant des profits des six derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le lundi 8 du courant, ou après.
2 sept R. J. PALFREY, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre le feu.
Nouvelle-Orléans, 4 août 1845.
A UNE assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, E. Mathews Esq. ayant donné sa démission, F. N. Wool Esq a été unanimement élu pour le remplacer.
GEO. C. LAWRASON.
4 aout 3 cr.cvtre

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845.
CETTE Compagnie dans les vues de clore les affaires, a ré-assuré ses risques aujourd'hui dans la compagnie de New York, dite "Sun Mutual Insurance Company" sous l'agence de L. Matthews. Toutes les personnes dont les polices sur la marine ou les rivières, sont ouvertes, sont priées de les présenter pour être transférées aussitôt que possible. GEORGE C. LAWRASON,
1 juil—3m Secrétaire

En débarquement du navire Susan Drew, venant du Havre, et à vendre à la pharmacie du soussigné, les articles suivants:
Huile de foie de morue, garantie pure, Pilules ferrugineuses de Vallet, véritables;
Sirop pectoral de Lamouroux, garantie véritable,
Dito anti phlogistique de Briant, do.
Dito de pointes d'asperges de Johnson, do.
Dito pectoral de pâté d'Arabie, do.
Pâte do do do. do.
Dito do mou de veau, do.
Dito do Regnault, do.
Chocolat à la vanille de Menier, do.
Pâte pectorale de jujubes,
Dito do de réglisse,
Assortiment complet de produits chimiques;
Dito de racines, fleurs et semences;
Dito d'instrumens en gomme élastique;
Seringues en verre pour hommes et femmes;
Biberons de Darbo avec bouts de rechange,
Cire rouge en pain à cacheter les bouteilles, &c.
A. A. PEYCHAUD,
13 sept—3 123 rue Royale

LE CALENDRIER DU JARDINIER,
pour le mois de septembre.
Pour planter—Les betteraves, haricots hâtifs, haricots de Windsor, carottes, céleri, chicorée, feuilles, gros-choux, coquette, échalottes, cresson, moutarde, navets, épinards, lentilles, escaroles, laitue, persil, salsifis, poireaux, transplanter les artichauts. Tous en semences conservés.
Les tomates et les choux du pays peuvent être transférées dans le courant de ce mois, en prenant tous les soins nécessaires. WM DINN,
4 sept 11, rue de la Commune.

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE—Garanties être de la nouvelle récolte de 1845—Le soussigné vient de recevoir par le navire St. Louis, de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraîches provenant des meilleurs grainetiers du Nord. WM DINN,
17 aou 11 Commune

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.
LE soussigné vient d'acheter à l'encan, 4000 yardes de mousseline claire, de divers genres, propres aux habillemens de dames, à savoir:
2000 yardes de Balzarines, couleur forte, d'une yarde de large, qu'il vendra à 15 cents la yarde.
1000 yardes jaconats, de 20 à 25 cents,
1000 yardes do superfine, de 25 à 30 cents.
Tous ces articles sont offerts à moitié prix de ce qu'a coûté l'importation, et méritent d'attirer l'attention des dames.
Aussi:—A bas prix—De la toile aux prix de $6 50 à 8 50 la pièce; diaprés, toile à draps &c. pour clore le stock de la saison actuelle. C. M. SIMPSON,
1 aout Encoignure Douane et Chartres

LIQUEURS.—Le soussigné offre à vendre les liqueurs américaines ci-après désignées:
30 barils brandy du Nord, 20 do genièvre
20 barils excellente eau de vie de pêche de Baltimore,
20 barils vieux whiskey Monongahela, de 3 ans,
20 demi barils idem, de 3 ans,
25 barils vieux whiskey de Bourbon, 25 do de de Brigle.
SMITH BRYAN,
4 aout 20 Douane

Grates à bon marché.
LES soussignés préviennent leurs amis ainsi que le public qu'ils viennent de recevoir de New York cinq cents grates assorties, surpassant en beauté et en fini tout ce qu'il y a de mieux en ville. Ces grates ont été fabriquées expressément pour eux par les meilleurs ouvriers du Nord. Ils en ont dans tous les prix, depuis $4 50 jusqu'à $35.
AUSSI—Un grand assortiment de poêles de toutes les qualités.
Ils se chargent du posage des grates et des poêles à des prix très modérés. S. MASPEREAU & Co.
27 aout—2m rue Condé No. 22

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés préviennent les habitans sucriers, qu'ils ont inventé un genre de lampe à esprit de gaz, pour sucreries, avec un second tube pour obvier à tout accident. Ces lampes qui ont deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun soin et ne consomment que dix cents d'esprit par 14 heures.
Ils ont en magasin toute espèce de lampes à huile, quinquets et des lampes pour sucreries, briques à feu pour fourneaux, esprit de gaz à 65 cents le gallon en prenant par baril. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés. S. MASPEREAU & Co.
27 aout—2m rue Condé, No 22

Aux Marchands de la Campagne.
LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont réduit les prix des ferblanteries qu'ils manufacturent, et qu'ils viennent de recevoir du Nord un grand assortiment de ferblanteries peintes, dont les prix aussi ont été réduits.
Ils ont constamment en magasin toute espèce de fontes, tôles que chaudières, fours, fers à repasser, etc. etc.
AUSSI—Un beau choix de lampes à gaz et à huile, et du gaz à raison de 65 cents le gallon, en prenant par baril.
S. MASPEREAU & Co., rue Condé, No. 22.
Où toute espèce d'ordres seront remplis avec promptitude. 27 aout—2m

CORNICHONS et Sauces—75 caisses à vendre en magasin, par HARVEY & COOLIDGE,
31 juil 4, Front Levée

MOUTARDE—40 caisses moutarde qualité extra, en demi et quarts de boites, à vendre par
HARVEY & COOLIDGE,
31 juil 4, Front Levée

THE—en caisses thé impérial, à vendre par HARVEY & COOLIDGE,
31 juil 4, Front Levée

Nouvelle-Orléans :
MARDI MATIN, 16 SEPTEMBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

AVENIR DE L'OREGON.

Nous citions dernièrement une lettre écrite par un colon de l'Oregon, lettre qui annonçait l'organisation d'un gouvernement local dans ce territoire. Le désir d'indépendance qu'elle laisse percer, n'est pas un sentiment individuel. Le *New Era* de St. Louis (Missouri), journal que sa position met à même d'obtenir de bons renseignemens sur ces régions lointaines, s'exprime ainsi:

"Des personnes qui ont vécu dans l'Orégon et la Californie, disent très cathégoriquement que les émigrants songent déjà à la possibilité de former une puissance indépendante; et le gouvernement local n'a été créé que dans cette pensée. Le courant continu d'émigration qui se porte sur l'Ocean pacifique augmentera de jour en jour la confiance, en même tems que les forces des habitans du pays, et sera pour eux un nouveau motif de rester indépendants. Un pareil résultat mettrait à néant toutes les discussions relatives à la propriété et aux frontières de l'Orégon et de la Californie, et le droit de découverte devrait céder le pas au droit d'occupation et de possession."

Cette opinion avait déjà été exposée sous une autre forme dans la narration du voyage d'exploration du capitaine Wilkes; et dans un discours prononcé durant la dernière session, M. Winthrop, du Massachusetts, citait les prévisions exprimées à ce sujet, il y a vingt ans, par le colonel Benton.

"Quel sera l'effet de l'occupation du territoire de la Columbia? disait le sénateur du Missouri. Cette occupation ne saurait en aucune façon mettre en péril la confédération; elle ne sera qu'un moyen de jeter au-delà des Montagnes Rocheuses le germe d'un pouvoir nouveau et indépendant. Les choses commenceront et se développeront naturellement. Le poste militaire de la Columbia sera le noyau d'une colonie. Les fermiers, les commerçants, les artisans viendront se grouper alentour. Arrivée à un certain degré de force et de population, la jeune société se lassera d'un gouvernement militaire; elle aspirera à l'établissement de l'autorité civile. Un gouvernement territorial obtenu, elle voudra jouir pleinement des privilèges des Etats; et ces derniers acquis, elle réclamera bien haut contre les inconvéniens qui résulteront de son éloignement du centre du gouvernement général. Tout cela sera dans l'ordre naturel des faits et l'on en peut prévoir dès aujourd'hui les conséquences. Cette république aura ses limites; elles sont en quelque sorte fixées à l'avance par la nature. En jetant les semences d'un nouveau pouvoir sur la côte de l'Ocean Pacifique, il est bien entendu que, lorsqu'il sera assez fort pour vivre de ses propres ressources, le nouveau gouvernement pourra se séparer de la mère patrie, comme l'enfant, arrivé à l'âge viril, se sépare de ses parens. Les sommets des montagnes Rocheuses deviendront la fi e et la mère; et cette dernière sera amplement récompensée de ses soins par l'usage d'un poste sur l'Ocean Pacifique, par la protection de ses intérêts dans cette mer, par la jouissance du commerce des fourrures; par l'exclusion d'une monarchie de ses frontières; par l'échec qu'éprouveront les projets ambitieux de la Grande Bretagne; et surtout par la fondation de cette nouvelle République, composée de ses enfans, parlant son langage, héritant de ses principes, dévouée comme elle à la liberté et à l'égalité, et prête à la seconder contre la ligue des Puissances de l'Ancien monde."

M. Jefferson lui-même, quelques années auparavant, c'est à dire en 1818, exprimait la même pensée devant un ami qui le visitait dans sa retraite de Monticello. Il prenait alors un fort vif intérêt à l'émigration occidentale et aux rapports du voyage de Lewis et Clarke; et il tenait à savoir si M. Astor, en vendant son établissement à la compagnie anglaise des Fourrures, n'avait point réservé un certain droit de propriété: "Je suis curieux de savoir si quelque réserve n'a point été faite, disait-il; car je désire voir s'élever là une nouvelle confédération." "Une nouvelle confédération répartit son interlocuteur; entendez-vous par là une confédération distincte?" Certainement, répondit-il; un territoire pareil serait trop vaste pour un seul gouvernement. Il exprimait encore cette même pensée dans une lettre à M. Astor lui-même.

Eh! bien, les prévisions de Jefferson et de M. Benton commencent à recevoir leur accomplissement et comme le dit le *New-Era*, un pareil résultat mettrait fin à toutes les contestations.

☞ Nous reprendrons demain la publication du COMTE DE MONTE-CHRISTO.

La malle a manqué hier au delà de Columbus, Ga.

Il vient de paraître un nouveau journal espagnol, *El Hablador*, qui paraît doué, à en juger par les deux premiers numéros, d'une vive satirique de bon aloi.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du Recorder Génois.—Antoine Sylvester, h. c. l., comparaissait hier sous l'accusation d'insulte envers un blanc. Envoyé en Cour Criminelle.

Une fournée de vagabonds est ensuite envoyée à la maison de travail.

Dimanche il s'éleva dans le jardin tenu par M. Hubert Rollin, promenade Carondelet, une querelle qui fut suivie d'une lutte. Le fils de M. Rollin s'étant jeté entre les combattans pour les séparer, fut blessé d'un coup de couteau. Hier on a arrêté John Meltzler qui a été reconnu pour être un des combattans. Il sera incessamment examiné devant le Recorder Génois.

S. Henderson qui avait été arrêté sous l'accusation d'avoir blessé John English d'un coup de pistolet (tous les deux employés à bord du Patrick Henry) a été examiné à Biloxi, où la tire avait eu lieu, et mis en liberté.

RECOLTES.—On lit dans le *Whig* de St. Landry:
"COTON.—Depuis plus de deux semaines, jusqu'à lundi dernier, nous n'avons pas eu un seul jour sans pluie, et souvent c'était un véritable déluge. La récolte du coton qui présentait partout la plus brillante apparence en a beaucoup souffert. Jusqu'à présent nous n'avions pas parlé de l'inclémence du temps, espérant que ces pluies ne seraient que passagères et causeraient peu de dommages. Malheureusement il en est autrement et déjà plus d'un quart de la récolte a péri par l'eau et la rouille. C'est avec regret que nous publions de telles vérités; mais nos planteurs qui souriaient à l'aspect de leurs champs que les gibots couvraient de fruits, maintenant en sont réduits à espérer des tems plus heureux."

La personne sur laquelle pèse depuis quelque temps, à Alexandrie, une accusation grave, pourra facilement, dit le *Western Democrat*, prouver son innocence. Déjà l'opinion a subi une réaction considérable en faveur de l'accusé.

On lit dans le Whig de St Landry:
Le nègre qui avait été emprisonné pour avoir tué son compagnon de travail, d'un coup de couteau, a été jugé vendredi dernier par un jury de Francs-tenanciers [freeholders], présidé par le juge de paroisse, et a été trouvé non-coupable de meurtre. Il avait été prouvé dans le cours du procès, qu'il ne s'était servi de son arme qu'à son corps défendant, et en conséquence il a été mis en liberté.

On lit dans le St Louis New Era: "La rivière est ici plus basse qu'elle ne l'a été de toute la saison."

FRAUDE INGÉNIEUSE ET TOUCHANTE.—On lit dans la Gazette des Tribunaux: "Une fraude qui porte une certaine atteinte aux intérêts du Tresor, mais dont l'exécution et l'idée sont tellement ingénieuses, que l'on serait presque tenté d'excuser son auteur, vient d'être découverte à l'administration des Postes.

On avait remarqué que tous les trois mois environ, une lettre venant des frontières de la Sibérie, et ayant, par conséquent, traversé en quelque sorte l'Europe, ce qui entraîne des frais très considérables de port, arrivait à Paris, adressée, bureau restant, au nom d'un Polonais, comte ou baron.

"D'ordinaire la lettre voyageuse demeurait quelques jours sans que personne se présentât pour la réclamer: puis arrivait un homme de taille élevée, à la prestance militaire, aux épaisses moustaches soigneusement peignées et noircies, qui produisait ses papiers, et établissait régulièrement que c'était à lui que s'adressait la missive.

"L'employé qui se trouvait de service au bureau dit de la poste restante, lors de la venue de l'étranger ne devant naturellement faire aucune difficulté de remettre entre ses mains la lettre, en lui disant le prix du port. Le Polonais, tout en tirant lentement sa bourse, prenait la lettre, en examinait attentivement la suscription; puis, après cet examen accompli, non sans qu'une certaine émotion se manifestât sur son visage, il rendait la lettre à l'employé, remettait prestement sa bourse dans sa poche, et se retirait en disant que la lettre portait bien son nom, mais que n'était pas à lui qu'elle était destinée.

"Un semblable fait renouvelé depuis plusieurs années, et toujours avec les mêmes circonstances, avait dû éveiller l'attention. Après avoir attendu le délai prescrit par les réglemens, on avait ouvert les lettres, mais les enveloppes ne contenaient que des feuilles de papier blanc.

"On se perdait en conjectures, lorsqu'une indiscrétion vint tout à coup mettre sur la voie du secret de cette correspondance en blanc.

"Le Polonais qui faisait ses apparitions régulières et trimestrielles au bureau de la poste restante, et qui refusait constamment les lettres adressées à son nom, après avoir pris connaissance de leur suscription seulement, appartient à une famille dont tous les membres ont pris part à l'insurrection polonaise.

"Après les évènemens de 1831, toute sa famille ayant été condamnée à la déportation, son père, ses trois frères et ses deux oncles furent dirigés sur le gouvernement de Tobolsk, et reléguées dans un des districts nombreux de la frontière sibérienne. Seul il parvint à échapper, et trouva en France un asile. Or voici ce qu'avec ses parens il avait imaginé pour recevoir de leurs nouvelles sans payer de port: Sur l'enveloppe destinée à recevoir l'adresse, chacun des membres de la famille écrivait un mot, de telle façon qu'à la simple inspection extérieure de la lettre, le Polonais, qui connaissait l'écriture de son père, de ses oncles et de ses frères, acquérait la certitude qu'ils étaient tous existans, tandis qu'en outre les différens timbres lui faisaient connaître le lieu actuel de leur résidence.

"Au point de vue fiscal, nous en convenons, cette façon de correspondre n'est pas d'une extrême régularité, grand pourrait être le déficit au budjet si l'usage en devenait général; mais en prenant en considération l'extrême modicité des ressources d'un réfugié, on se trouve porté à l'indulgence, et l'on se trouve malgré soi presque complice de sa ruse par l'approbation que l'on donna à ce que cette idée a d'ingénieux et de touchant."

—Un journaliste du Palais, homme d'esprit et de savoir, qui a étudié avec soin les hommes et les choses de la révolution, nous a communiqué deux documens qui ont déjà excité la convoitise britannique et qui réveillent des souvenirs judiciaires bien étranges et bien cruels. Ce sont deux pièces autographes, relatives à la captivité de Marie-Antoinette, et émanées du comité de surveillance du Temple.

La première porte la date du 1er décembre 1792. Marie-Antoinette avait adressé une demande depuis le 25 de novembre. Sa requête avait dû être soumise aux vingt-quatre commissaires du Temple: elle avait été l'objet d'une délibération spéciale. Voici cette pièce que nous reproduisons textuellement. L'histoire ne doit point reculer devant certains détails qui révèlent l'infirmité de la nature humaine:

"Le citoyen Lafage est authorisé (*sic*) à fournir un bidet avec seringue pour l'exécution de la demande de Marie-Antoinette, femme Capet.—*Faits* (*sic*) au conseil, le 25 novembre dernier.—Au Temple, le 1er décembre 1792 L'an 1er de la république française.

"Signé: CHAPPELET, commissaire; J. CHEVALIER, commissaire de service.

"Et par *suplement* (*sic*) un seau de *faience*.
"Signé: ROCHE."

La seconde pièce est écrite sur du papier qui porte en tête ces mots imprimés: Commune de Paris. On y trouve un timbre à l'encre noire, qui contient cette devise: Liberté. 14 juillet 1789. Egalité. 10 aout 1792, et qui est surmonté d'un bonnet phrygien. Au bas est encore attaché un cachet en cire rouge du comité de surveillance du Temple. La reine de France n'y est plus appelée que Marie-Antoinette. Louis XVI a péri sur l'échafaud. Elle est ainsi conçue:

"Le conseil du Temple a autorisé, par délibération du *onze mars*, le citoyen Lafage, tapissier, rue Michel-le-Comte, 4, à fournir, pour l'usage de Marie-Antoinette, une aune de drap blanc et un traversin de futaine et crin pour sa fille.

"Au conseil, ledit jour second de la république française.

"Le même citoyen est autorisé à remanier les matelats."

Qui ne sait que plus tard, à la Conciergerie, la fille des Césars, la reine de France, était en proie à un tel dénument, qu'elle défilait ses bas de soie pour ravauder sa robe noire?

Revue hors de Paris.
Manheim, 5 août.

Chaque côté de la route était bordée par une haie de curieux. C'étaient les paysans des campagnes voisines, les naïfs habitans de la forêt Noire, qui venaient assister à un spectacle si nouveau, si étrange pour eux:—le chemin de fer, la locomotive dans l'exercice de ses fonctions; le convoi passant avec la rapidité de l'éclair. Rien de plus pittoresque et de plus charmant que les costumes de ces villageois étonnés. Ici, les anciennes traditions se sont religieusement perpétuées jusqu'à nos jours. Les paysans portent l'habit du temps de Louis XIV, le feutre à larges ailes, le gilet rouge brodé, les culottes de velours avec de larges et longues bottes; les femmes ont de petites vestes couvertes de riches broderies, un jupon de deux couleurs bien tranchées, de charmantes coiffures au brocard d'or ou d'argent avec de grands rubans noirs, et elles laissent pendre sur leurs épaules et jusqu'à leurs talons les longues tresses de leurs cheveux blonds.—Mais le chemin de fer va détruire tout cela, le nivellement fera disparaître ces délicieux costumes; la civilisation apportera aux paysans de la forêt Noire des blouses, des bonnets de coton et des chapeaux en cuir bouilli; et les paysannes de ces contrées croiront faire merveille en quittant leurs poétiques atours pour s'habiller comme les grisettes champêtres des environs de Paris.

Dans ce pays et dans toute l'Allemagne, on a maintenant la passion de reconstruire les vieux châteaux. C'est une fièvre architecturale qui s'est emparée de tous les esprits aristocratiques depuis que le roi de Prusse a fait réédifier en style gothique le manoir de Stolzenfels où il reçoit en ce moment la reine d'Angleterre. Avec les ruines disparaissent les vieilles légendes chevaleresques qui sont remplacées par des chroniques modernes très prosaïques, comme celle-ci, que j'ai recueillie sur le chemin de fer en passant devant le château d'Ortenberg, nouvellement reconstruit.

Il y a quarante ans environ, un jeune ouvrier nommé Stulz, natif de la petite ville de Lahr, voisine d'Ortemberg, quitta sa patrie pour aller chercher fortune en Angleterre. Stulz était un garçon bien doué; il joignait à la patience et à la sagacité allemandes une certaine finesse ingénieuse très rare dans ces contrées. L'Allemand fin est comme le méridional froid, il a de fortes chances de réussir dans ce qu'il entreprend. La fortune devait donc sourire au jeune Stulz, qui choisit un état pour lequel ses compatriotes ont beaucoup de vocation, il se fit tailleur; il étudia à bord sous les meilleurs maîtres, puis il prit un petit établissement qui prospéra. En peu de temps Stultz se trouva dans l'aisance. Mais ce n'était pas assez pour lui; la médiocrité ne convenait pas à son caractère ambitieux; il rêvait la gloire et l'opulence; il voulait devenir le premier tailleur de Londres.

La clientèle de Stulz se composait de petits bourgeois, de commis marchands et de clercs de procureurs; mais tout en rendant justice à ces honnêtes et modestes pratiques, qui le payaient assez bien, il se sentait fait pour habiller des gens d'une toute autre qualité. Ses ciseaux frémissaient entre ses doigts quand il songeait à ces brillans cavaliers qui promenaient les modes nouvelles dans Hyde-Park et dans Regent-Street. Voilà, pensait-il, des pratiques qui rendent un tailleur illustre et opulent! Stulz avait assez de talent et de génie pour se distinguer dans ces hautes sphères. Mais comment y arriver? comment faire pour conquérir cette élégante et magnifique clientèle?

En ce temps-là, le fameux Brummel était le roi de la mode, le maître et le modèle de la jeunesse dorée de Londres. Le tailleur de Brummel habillait tout ce qui se piquait d'avoir quelque droit au titre d'homme élégant. Stultz convoitait la place de cet heureux tailleur qui se nommait, je crois, Thomas Gibson. Déposséder Gibson et s'emparer de sa brillante position, tel était le but vers lequel il tendit tous les efforts de sa patience, de sa sagacité et de son ingénieuse finesse.

Brummel était devenu son héros, l'objet de son culte attentif et laborieux. Chaque jour il se trouvait sur son passage à la promenade; le suivait il allait au théâtre pour le contempler et l'étudier. Sa pénétration naturelle, la justesse de son coup d'œil et la sûreté de sa mémoire le servirent merveilleusement dans cette étude. Si, s'il eût été peintre ou sculpteur, il aurait pu faire de souvenir le portrait ou la statue du grand homme: il était tailleur, il lui fit un habit;—un délicieux frac pour la confection duquel il épuisa toutes les ressources de son talent et toutes les grâces de son imagination.

Dès que ce chef-d'œuvre fut terminé, Stulz se rendit un matin chez Brummel, et après avoir fait antichambre pendant trois heures seulement il obtint l'honneur de se présenter, son habit à la main devant le grand homme.

—Ah! ah! dit Brummel, un habit nouveau qui me paraît charmant. Vous êtes donc un des garçons de ce coquin de Gibson?

—Non, mylord, repondit Stulz, qui voulut, par cette qualification flatteuse, gagner les bonnes grâces de Brummel.

—Pardon, reprit en souriant le roi de la mode, vous êtes sans doute l'associé de ce brave Gibson?

—Pas davantage, my ord; je suis un tailleur encore peu connu, qui attend de vous sa réputation et qui vient vous offrir un échantillon de son talent.

—Désolé, mon cher, mais je ne puis rien faire pour vous. Que dirait Gibson s'il apprenait que j'ai porté un habit dont il n'est pas l'auteur! ce serait une rupture entre nous.

—Remarquez, mylord, que cet habit vous sied à merveille.

—Oui, vraiment, et ce qui est surprenant, c'est que sans m'avoir pris mesure....

—J'ai pris votre mesure sur la statue d'Antinous.

—Oh! oh! de la flatterie! cela ne me déplaît pas. Je reçois volontiers un compliment mérité et je le rends de même. Votre habit et délicieux: de l'originalité dans la coupe, de la grâce dans les détails. Mais n'importe, je ne puis, à cause de Gibson...

—Gibson ne ferait pas le pareil. Il vieillit; il tombe dans la routine; moi, mylord, je suis jeune, j'ai le feu sacré, et avec un héros tel que vous j'irai loin sur le chemin des innovations.

—Je le crois, mais ma probité me défend de rompre avec Gibson. Songez donc qu'il m'habille gratis depuis dix ans.

—Il y trouve son compte, et le mérite n'est pas grand.

—Il ne manque pourtant pas de le faire valoir chaque fois que je lui donne audience.

—L'impertinent! Mais c'est lui qui est encore votre débiteur. Quant à moi, j'entendrais les affaires avec plus de conscience. Veuillez, mylord, garder mon habit, l'examiner, le visiter. Je reviendrai demain prendre votre réponse définitive.

On sait que Brumel ne brillait pas par une excessive délicatesse. Dépourvu de toute cette espèce de fortune, il tirait parti de sa position. Le grand train qu'il menait ne lui coûtait rien; les marchands et les fournisseurs entretenaient gratuitement son luxe, afin d'être à la mode sous son patronage. Stulz n'ignorait pas cette particularité favorable à ses projets; par un calcul bien simple, l'habile tailleur allemand avait pensé qu'il pourrait l'emporter sur Gibson en se montrant plus généreux que lui, et dans une des poches de l'habit qu'il avait laissé à Brummel, en l'invitant à le visiter, maître Stulz avait placé un billet de cent livres sterling.

Le lendemain il revint hardiment chez le roi de la mode. Brummel lui fit l'accueil le plus gracieux, et aborda la question avec un aplomb ou plutôt avec un cynisme parfait:

—J'ai de nouveau examiné votre habit, dit-il, et je l'ai trouvé on ne peut mieux; la garniture surtout me semble très convenable.

—Enchanté d'avoir votre approbation, milord.

—Décidément, comme vous le disiez hier, Gibson vieillit; il n'a plus d'idées. Ce n'est pas lui qui aurait jamais imaginé cette garniture nouvelle. Mais, dites-moi, M. Stulz, est-ce que vous avez l'habitude de garnir ainsi tous les habits que vous faites?

—Tous, non, mais seulement ceux que j'aurai l'honneur de vous faire.

—Vraiment! mais savez-vous que j'use beaucoup d'habits?

—Je vous en fournirai tous les mois un qui sera garni comme celui-ci; quand aux autres vêtemens que vous daignerez, on sera à votre discrétion, et au même prix que mon prédécesseur.

—C'est très bien, j'accepte vos offres. Dès ce moment vous êtes mon tailleur et je vous promets la pratique de tous mes amis.

En effet, Gibson fut détrôné; Stulz s'établit splendidement dans le West-End; les dandies de [illegible] gentlemen affluèrent chez lui; il eut la plus belle et la plus riche clientèle de Londres; sa fortune grandit rapidement, et il ne manqua pas de fournir régulièrement chaque mois à Brummel un habit garni d'un billet de cent livres, ce qui faisait une redevance annuelle de trente mille francs, sans compter les fournitures gratuites qui s'élevaient à un chiffre au moins égal.

Ce ne fut pas là le seul trait ingénieux qui signala la carrière de Stulz. La royauté de la mode est comme les autres, sujette aux révolutions. Brummel, s'étant perdu par ses excès, se vit contraint d'abdiquer et de quitter l'Angleterre; Stulz, avec tout l'habileté d'un homme d'état, eut en pliant aux circonstances et conserver sous le nouveau règne la faveur dont il avait joui sous le gouvernement déchu. Le prince qui avait succédé à Brummel était un jeune lord appartenant aux premières familles d'Angleterre. Celui-là n'aurait pas souffert que l'on mît des billets de banque dans les poches de ses habits; pour rien au monde il n'aurait voulu imposer à son tailleur ne accepter de lui la condition qu'il ne paierait pas ses mémoires.—Il est vrai que ces mémoires n'étaient jamais payés, ce qui revenait absolument au même.

Par malheur, l'exemple donné par le roi de la mode comptait de nombreux imitateurs, et Stulz se trouvait créancier de la jeune aristocratie pour des sommes considérables, dont le recouvrement plus ou moins probable était ajourné à de lointaines époques qui se perdaient dans les ténèbres d'un avenir douteux. L'abus devenait menaçant; il fallait y mettre un terme, Stulz chercha un expédient, que lui fournit bientôt sa fertile imagination.

Un matin, on lut dans un des journaux les plus accrédités de Londres:

"Au moment de partir pour Bath, lord C···· (le nom du roi de la mode était écrit en toutes lettres,) vient de commander des habits du goût le plus nouveau, et de payer le mémoire de son tailleur. Il est de bon ton parmi nos élégans de régler ses comptes en partant pour les eaux."

Dans les mœurs britanniques cet article n'avait rien de singulier; la presse anglaise en produit tous les jours de beaucoup plus insignifiants; mais il excita au plus haut degré la surprise de lord C...., qui fit appeler Stulz:

—Que signifie cette note, s'il vous plaît? demanda le lion au tailleur en lui montrant le journal.

—Cela signifie que je suis payé, répondit Stulz avec son admirable sang-froid allemand.

—Payé? Est-ce que par hasard mon intendant se serait avisé de solder votre mémoire sans mon autorisation?

—Non, mylord; votre intendant est incapable de trahir à ce point la confiance que vous daignez lui accorder.

—Expliquez-moi donc alors une énigme que je ne puis comprendre.

—Je ne sais que vous répondre, mylord; mais comme un journal ne peut pas se tromper cet article vaut quittance pour vous.

—Qu'est-ce à dire, monsieur? Je veux bien rester votre débiteur toute ma vie, mais recevoir quittance sans avoir payé!.... Me prenez-vous par hasard pour un Brummel?

—A Dieu ne plaise, my'ord; je n'ai pas eu l'intention de blesser votre délicatesse: c'est tout simplement une innocente ruse qui ne peut vous faire aucun tort et qui me sera très profitable. Je reste votre créancier, c'est convenu, mais on croira que vous m'avez payé. Que vous importe? Ce trait d'originalité ne vous nuira pas, et tous nos jeunes élégans vont s'empresser, selon l'usage, de suivre votre exemple; ils me paieront leurs mémoires, et voilà précisément où je voulais en venir lorsque j'ai pris la liberté de me servir de votre nom magique pour faire un appel de fonds.

Le successeur de Brummel était bon prince, il pardonna. Le subterfuge réussit à merveille; tous les cliens de Stulz lui apportèrent leur argent, et dès lors ce fut une règle de solder le mémoire du tailleur avant de partir pour Bath.

Après avoir réalisé une fortune de douze millions, Stulz se retira du commerce et céda son établissement à un de ses neveux qui porte son nom; puis il voulut revoir le lieu de sa naissance, et il revint il y a sept ou huit ans dans la petite ville de Lahr. Le grand-duc de Bade, qui désirait retenir cette grande fortune dans le pays, fit proposer à Stulz d'acheter le domaine d'Ortenberg qui était en vente, de rebâtir le château et de prendre le nom de la seigneurie avec le titre de baron. Le tailleur se serait ainsi trouvé au premier rang parmi la noblesse de la province. Sa vanité lui disait d'accepter; sa sagesse lui conseillait de n'en rien faire, et pendant qu'il hésitait, le domaine d'Ortemberg fut acheté par un Russe, M. de Berkholz qui a magnifiquement reconstruit le château tel qu'il était au temps des croisades, lorsqu'il appartenait aux souverains du pays. Le tailleur Stulz, plus modeste, s'est contenté de fonder un hospice; il est mort peu de temps après avoir accompli cette œuvre pieuse, et les habitans de la contrée ont élevé un monument à sa mémoire. Le neveu de Stulz, continuant la prospérité de sa maison, a déjà fait une fortune égale à celle de son oncle; il a fondé, lui aussi, un hospice destiné à recueillir les vieux et pauvres ouvriers tailleurs de Londres. On espère qu'il viendra finir ses jours dans sa ville natale; il reste encore aux environs de Lahr plusieurs manoirs féodaux à reconstruire, et peut-être Stulz le neveu acceptera-t-il le brevet de baron que le grand-duc de Bade ne manquera pas de mettre à sa disposition.

J'avais poussé mon excursion dans la forêt Noire jusqu'à Donaueschingen, où je voulais voir la source du Danube, qui prend naissance dans le jardin d'une maison de plaisance appartenant au prince de Furstemberg. De cette petite ville, un cabriolet de poste devait me conduire à Tryberg, où j'allais attendre le passage d'une diligence. Pendant qu'on attelait mon cabriolet, deux voitures arrivèrent au relais. Un vieux monsieur, simplement vêtu d'une redingote grise et d'un pantalon de molleton blanc, descendit d'une de ces voitures aux panneaux richement armoriés, et causa avec le maître de poste pendant qu'on changeait les chevaux. La physionomie de ce voyageur avait une remarquable expression de noblesse et de haute intelligence. Quand il fut parti, je demandai au maître de poste quel il était, et celui-ci, qui, par hasard, entendait le français et le parlait passablement, me répondit:

—Je ne pourrais pas vous dire au juste: c'est un Autrichien qui est quelque chose dans le gouvernement.

J'arrivai de nuit à Triberg, et le lendemain matin, en descendant sur la porte de l'auberge, je vis les deux voitures et le voyageur de la veille qui se disposait à repartir. L'aubergiste nous présenta le livre sur lequel s'inscrivent les voyageurs; le vieux monsieur s'inscrivit le premier, et quand je pris la plume à mon tour, je vis qu'il avait écrit:

"Prince de Metternich, venant de Vienne, allant à Johannisberg."

Le maître de poste de Donaueschingen avait raison:—c'était un Autrichien qui est quelque chose dans le gouvernement. P. D.

☞ LA PANACEE INDIENNE possède toutes les vertus de la Salsepareille, c'est un moyen efficace de neutraliser les mauvais effets du mercure. On la vend chez Comstock & Hemsey, rue Poydras, No 56. Cette panacée enlève les ulcères causées par le mercure; calme les douleurs dans les os et devient le grand et efficace remède; elle remplit aussi les muscles. Cette panacée guérit presque tous les maux; mais il est positif qu'elle est efficace dans tous les cas où le mercure a pu nuire au système.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPÉDIES.
☞ Pas de batimens expédiés aujourd'hui.

ARRIVES
Steamer Princess, Sandford, Natchez.
Steamer Concordia, Thomasson, Vicksburg.
Steamer Denizen, Lredes Columbia.
Steamer Arkansaw No 4, Beatty, de l'embouchure de White River.

DÉPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMÉRIQUE.

	de Liverpool	d'Amérique
Great Western, Mathews	23 août	11 sept
Acadia, Harrison	4 sept	1 oct.
Great Britain, Hoskens	25 sept	11 oct

DERNIERES DATES.

Boston	sept 8	Londres	aout 16
New York	sept 8	Liverpool	aout 19
Philadelphie	sept 6	Paris	aout 15
Baltimore	sept 7	Havre	aout 15
Washington	sept 7	Bordeaux	aout 13
Charleston	sept 8	Vera-Cruz	aout 20
Belize	aout 30	Mexico	aout 25
Alexandrie	sept 3	Tampico	aout 20

☞ Le navire paquebot YAZOO, capitaine Wibray, de New York, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises à la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
13 sep JAS. E. WOODRUFF, 61 Camp

CIGARES Principes Véritables et de qualité supérieure, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
16 sept 32 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
16 sept 32 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et jaune, à vendre en magasin par J M CABALLERO,
16 sept 32 Vieille Levée

TABAC EN FEUILLES—Quelques balles de la marque Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
16 sept 32 Vieille Levée

FOURNITURES pour Tailleurs—Trois balles casimir blanche et noire; quatre pièces serge soie noire; twist anglais pour boutonnière, soie noire à coudre, drap noir ordinaire et fin; velours soie noire épais; satin de laine noire; cinq pièces alpacca, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36 Chartres.

EAU de vie Cognac—10 demi pipes Pinet & Castillon & Co. vieille supérieure; 15 de do do de preuve; 19 de Otard, Dupuy & Co de preuve; 20 huitièmes de J. J. Dupuy, Fine champagne; 30 quarts de Napoléon, &c. à vendre par JORDY & BRASIER,
16 sep 10 rue Conti

PRUNES—10 caisses prunes sèches en paniers, à vendre par JORDY & BRASIER,
16 sep 10 rue Conti

FRUITS A L'EAU DE VIE—[illegible] caisses, 26 de fruits assortis, 25 de cerises, de Chauvet, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 rue Conti

CEPS ET PETITS POIS—[illegible] caisses de 21 demi boîtes à vendre par JORDY & BRASIER,
16 sep 10 rue Conti

BOUCHONS—200 milliers en sacs de 500 chacun, à vendre par JORDY & BRASIER,
16 sep 10 rue Conti

VINS ROUGES ET BLANCS—200 barriques—St. Julien, St. Estephe, St. Emilion, Pauillac, Montferrand, Langon, etc.—[illegible] Chateau Leoville, Chateau Margaux, Lafitte, Grand Larose, vieux et supérieurs, pour l'usage des familles—[illegible] demi barriques—Sauterne, Haut Sauterne, Barsac—[illegible] caisses St. Julien, Pauillac, Margaux, Médoc, Leoville, Latour, Lafitte, etc. avec cap sules et étiquettes; [illegible] Sauterne, Haut Sauterne, Barsac, etc. capsulées et étiquetées à vendre par JORDY & BRASIER, 10, Conti.
16 sep

CHAMPAGNE—[illegible] paniers, des marques de Jacquesson et du comte de Mareuil, en grandes et demi-bouteilles, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, Conti.
16 sep

LIQUEURS—[illegible] caisses liqueurs assorties, Chauvet; [illegible] Absinthe Suisse, Tersin à Lecoultre; 30 de cerises d'Angleterre; [illegible] à vendre par JORDY & BRASIER,
16 sep 10, Conti

GARDES D'ORLEANS.
Attention.
TIR A LA CIBLE.
La Compagnie prendra les armes dimanche prochain, 21 du courant, à 5 heures 1/2 du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, en tenue d'été.
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du capitaine.
WILLIAM ANDRY, Sergent-Major.
N. B. On sortira avec le havre-sac. 16 sep

GRAINES FRAICHES—Garanties être de la récolte de 1845—Le soussigné vient de recevoir par les navires Lehigh, de Philadelphie, et Susan Drew, du Havre, un vaste assortiment de graines fraîches de jardinage, provenant des meilleurs grainetiers du Nord et de Paris, consistant en bouquets, fèves, choux, choux-fleurs, carottes, panais, laitue, ognons, pois, persil, radis, navets, &c. &c. Le tout à vendre à des prix modérés.
16 sept W. DINN, 11 Commune

PLOMB en barres et de chasse—100 barillets plomb chevrotine, 20 de plomb en barres, en débarquement du steamer Brunswick, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co.
16 sept 79, Tchoupitoulas

BEURRE Goshen—25 firkins beurre de comté Orange; article supérieur pour les familles, à vendre par J. W. STANTON & Co. enc. Magasins et Lafayette
16 sept

CAFE Rio—5000 sacs excellent café de vert, en sacs doubles et simples; aussi, des sacs en paille, à vendre en quantité à la convenance des acheteurs, par J W STANTON & Co. enc. Magasins et Lafayette
16 sept

SUCRE Havane—Blanc et jaune, à vendre par L. CANTIN, 43 Gravier
16 sep

LES Dames de la Nouvelle Orléans et les environs, sont respectueusement informées, que le magasin de modes, situé au No 56, rue de Chartres, sera ouvert lundi prochain 16 courant. Le soussigné espère qu'il lui sera accordé une partie du patronage si généreusement accordé par ses prédécesseurs, Mmes Marie et Lefebvre Gautheron. La première dame, Mlle Wistle à Salté. Les Dames sont informées qu'elles trouveront toujours dans le dit magasin, un assortiment varié et choisi de marchandises du meilleur goût.
THEODORE VOISIN,
13 sept—3 86, Chartres

CIDRE—10 barils cidre de Newark, doux et pur, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
16 sept 74 Camp

RAISINE—100 barils raisine, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
16 sep 74 Camp

VINAIGRE—25 barils vinaigre de cidre de Newark, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
12 sep 74 Camp

BARRIQUES A MELASSE—300 barriques à mélasse, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
12 sep 74 Camp

VERDEGRIS—15 caisses vendegris à l'huile, par, à vendre par FOSDICK & BRO.
11 sept 74 Camp

VINS ET LIQUEURS, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
11 sept 74 Camp

THE—40 caisses et 60 demi caissons des boîtes de 12 et 10 livres, thé Young Hyson; 60 demi caisses thé Pouchong et Souchong, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
13 sept 96, Camp

BARRIQUES—300 jeux de barriques à mélasse, à vendre par FOSDICK & BRO.
11 sept 74 Camp

HUILE—4000 gallons, à vendre par FOSDICK & BRO.
11 sept 74 Camp

CLOUS—100 barillets excellents Clous de Weymouth, dimensions assorties, à vendre en magasin, par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp
11 sept

MADERE—24 quarts de barriques supérieur, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
11 sept 74 Camp

SAVON—300 caisses savon brun No. 1 extra, 50 dito de ménage, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
11 sept 74, Camp

AMIDON—A vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp
11 sept

EAU DE VIE de Champagne—5 demi pipes, en une de vie de Champagne pâle, venant d'arriver et à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp
2 sept

RAISIN—200 quarts de caisses raisin sec en grappes 100 caisses idem en graine, en débarquement du navire Auburn, et à vendre par FOSDICK & BROTHER,
27 aout 34, Camp

VIN—24 quarts madère supérieur, en débarquement du navire Auburn, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
27 aout 74, Camp

EAU DE VIE—6 demi pipes Pellevoisin de preuve, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
74, Camp

ESPRIT de Thérébentine—15 barils très blanc, en magasin et à vendre par FOSDICK & BROTHER,
9 sept 74 Camp

THE—[illegible] boîtes de Young Hyson [illegible] et Souchong, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
9 sept 74 Camp

TABAC à priser—20 jarres tabac macouba, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
3 sept 71, Camp

NOUS faisons défense à tous draymen de prendre à charge aucune marchandise qui nous est adressée sans avoir obtenu un ordre à cet effet attendu que nous ne payerons que les charrois que nous aurons expressément commandés.
13 sept—6 TISLIER FRERES.

TOFFES du pays—100 balles coton à drap, &c. et [illegible] 200 demi caisses Hamilton, épaisses, 2e caisses [illegible]; 10 balles Osnaburg 4/4, 10 balles [illegible]; 12 caisses kersey croisé à l'amé; 4 caisses [illegible]; 2 de Jones à Kentucky, 10 de Penneloi plains, à vendre en magasin par Wm FROST & Co
11 sept 20, Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE, Blanc, jaune et terré, à vendre par B. VALLS, 90 Commune
8 sept

CIGARES de la Havane—Un assortiment des marques Figaro, Colmena, Minerva, Flour de Marie, &c. à vendre par B. VALLS, 90 Commune

GUAVA—Pâte et Gelée, à vendre par B. VALLS, 90 Commune
8 sept

GRAINES pour Oiseaux, à vendre par B. VALLS, 90 Commune
8 sept

GINGEMBRE—[illegible], à vendre par B. VALLS, 90 Commune
8 sept

BOUCHONS—50 sacs de 1000, à vendre par B. VALLS, 90 Commune
8 sept

NOIR ANIMAL, de Philadelphie, à vendre par B. VALLS, 90 Commune
8 sept

CONFITURES de la Havane, à vendre par B. VALLS, 90 Commune
8 sept

RUM de la Nlle Orléans, à vendre par B. VALLS, 90 Commune
8 sept

GRAINES d'anis, à vendre par B. VALLS, 90 Commune
8 sept

SAINDOUX—60 barils, en bon état, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co
9 sept 80 Tchoupitoulas

CHANVRE, Fil—75 balles du Missouri, passé ou serré, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co
8 sept 80 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils farine du Missouri, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co
8 sept 80 Tchoupitoulas

CORDES D'EMBALLAGE—100 rouleaux du Missouri, petites dimensions, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co
30 aout 80 Tchoupitoulas

EAU DE VIE de Pellevoisin aîné, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
30 aout 94 Bienville

BUDDECKE, WOODS & Co.—Ont en magasin et offrent à vendre:
100 barils bœuf M. O., Mess et Prime.
50 do graisse première qualité.
30 do huile de graisse première qualité.
100 balles chanvre du Missouri blanchi.
30 caisses tabac marque de Schalenberg.
75 barils vieux whiskey rectifié.
25 caisses savon de Cincinnati, No. 1.
30 paires meules, assorties de grandeur.
18 aout

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
1 sept 22, St. Louis

SUCRE de la Havane—100 caisses sucre blanc, florette et brun, à vendre par L CANTIN, 43 Gravier
19 aout

CAFE LAGUAYRA et Havane—100 sacs café vert en débarquement et à vendre par L CANTIN, 43 Gravier
19 aout

BEURRE—100 barillets excellent beurre jaune, à vendre par L. CANTIN, 43 Gravier
19 aout

SUCRE—30 caisses Havane, en débarquement du [illegible], à vendre par L CANTIN, 43 Gravier
19 aout

AVOINE—700 sacs avoine, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON, 66 Camp
19 aout

POIVRE—40 sacs poivre, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON, 66 Camp
19 aout

CORDES d'emballage—75 rouleaux du Missouri, à vendre en magasin par RICKER & PEARSON, 66 Camp

HUILE DE BALEINE—50 barils huile de baleine, épurée, pour l'hiver, en bon ordre pour l'expédition, à vendre sur la levée et au magasin de J F BERCIER & Co.
30 aout 54 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Quelques boîtes de Vuelta de Abajo, en débarquement du brick Emprezario, à vendre par J M CABALLERO,
30 aout 32 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—50 caisses en débarquement du brick Emprezario, de la Havane, à vendre par E. TRONSOSOS,
30 aout 20 Vieille Levée

TABAC—41 balles Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, en débarquement du brick Emprezario, de la Havane, à vendre par E. TRONSOSOS,
30 aout 20, Vieille Levée

SUCRE Havane—120 caisses sucre brun et florette, en débarquement du brick Emprezario, à vendre par FRANCIS LAMPRE,
30 aout 27, Vieille Levée

CONFITURES—Quelques barils goyaves, gelée et pâte, en débarquement du brick Emprezario, de la Havane, à vendre par FRANCIS LAMPRE,
30 aout 27, Vieille Levée

CACAO—50 sacs cacao supérieur de Para, venant d'être reçu et à vendre par FRANCIS LAMPRE,
27, Vieille Levée

CHOCOLAT—De Boston, No 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier
2 sept

INSTITUTION
CLASSIQUE ET COMMERCIALE
DE
G. BOYER.
No. 146, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE institution, la plus ancienne de la Nouvelle Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable d'élèves qui en sont sortis pour entrer dans le monde, ce sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.
L'institution Boyer qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.
Le cercle des études que parcourent les élèves, embrasse toutes les branches d'instruction qui composent une éducation accomplie: depuis l'instruction élémentaire jusqu'aux sujets qui rentrent dans la sphère des études les plus élevées.
La discipline, si nécessaire pour façonner aux jeunes gens le sentiment des devoirs [illegible]

CHARLES A. BARRIERE,
IMPORTEUR ET MARCHAND
DE
MARCHANDISES SECHES,
Françaises, Anglaises et Américaines,
No. 36, rue de Chartres,
16 sept NOUVELLE ORLEANS.

BON PLACEMENT DE FONDS.
LE soussigné tenant depuis vingt ans le magasin de LA GROCERIE situé à l'une des encoignures des rues St. Philippe et Levée et voulant se retirer des affaires, offre à vendre le fonds de ce magasin, et avantageusement situé.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à
16 sept—14 JOAQUIN VIDOCA.

DISSOLUTION de Société—La société de REYNAUD & FALLON est dissoute de ce jour, par limitation du terme de son contrat. La signature de la maison sera employée par l'un ou l'autre des soussignés, pour la liquidation.
PETER REYNAUD,
B. FALLON.
Nouvelle Orléans, 15 septembre 1845.

FORMATION de Société—Les soussignés ont, ce jour, formé, une société sous la raison de REYNAUD, CUCULLU & Co. pour la transaction des affaires générales par commission.
PETER REYNAUD.
JOSE MATEO CUCULLU,
B P. VOORHIES,
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1845.

UNE dame ayant des connaissances distinguées en littérature, tant anglaise que française, et qui donne des leçons depuis cinq ans, désire trouver une place comme institutrice à la campagne, dans une famille respectable. Elle peut produire de très bonnes recommandations. S'adresser au No. 1 1, rue Royale. 16 sept—6

LE soussigné offre à vendre les articles suivans reçus directement de Bordeaux et de Marseille:
300 barils vin de Porto, 150 barils vin de Medoc,
5 pipes vieux Madère,
50 barriques vin de Bordeaux,
25 do do pour familles,
15 barils vin blanc,
15 barils Monongahela Whiskey,
150 caisses eau de Seine d'orange,
100 caisses vin de Bordeaux de différentes qualités,
50 caisses absinthe,
50 caisses eau de Cologne,
75 paniers champagne,
100 milliers bouchons assortis en balles et en sacs,
25 caisses Macaroni,
25 caisses amandes,
3 demi-pipes vieux Cognac,
4 demi pipes do—A vendre par P. LONGES,
116, rue Royale

REÇU par les navires Wabash et Yazoo, de New-York, et à vendre par les soussignés:
Coton écru 7/8 très fin; indiennes rouge, unie, pour meubles; Velours en couleur, rayé, pour varo [illegible]; Coton blanc croisé; Couvertures de Hamilton, à carreaux; indiennes pour meubles;
Coton blanc et écru 12/4; Serviettes di, barres rouges et pilacés; de do domestic; Fil Alexandre;
Indiennes nouveautés; Imitation Merrimack bleu;
Fil écru, potomac; Log Cabin de [illegible];
Aussi:—d'importation antérieure, un bel assortiment de marchandises d'automne et d'hiver.
16 sep DUFOUR, DURAND & Co.
95, Chartres.

COTONNADE des Attakapas—Pour vêtemens de nègres, à vendre par DUFOUR, DURAND & Co.,
16 sep 95, Chartres.

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS—[illegible] caisses en débarquement du navire [illegible], à vendre par E. G. HOBBS, 12, Douane
15 sept

PORC PRIME—100 barils, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
15 sep

CHANDELLES DE COMPOSITION—40 caisses de six à la livre vendre par G & R BUCHANAN & Co.
15 sep

FARINE—400 barils de St. Louis et Ohio, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
15 sep

WHISKEY—40 barils whiskey Bourbon supérieur, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
15 sep

TOILE D'EMBALLAGE—[illegible] pièces, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
15 sep

CORDES—1,400 rouleaux, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
15 sep

RIZ—45 barriques et 16 demi barriques excellent riz en débarquement de la goelette Gertrude, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
15 sept 46 Gravier

SUCRE de Boston—100 boîtes raffiné en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier

CAFE—50 barils vieux, gouvernement Java, à l'usage des familles, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier

SAL EN PITRE—50 milliers [illegible] boisseaux et 80 milliers de 3 boisseaux et demi, à vendre en magasin par 15 sept NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier

GINGEMBRE Blanc d'Afrique—100 sacs en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier

INDIGO—20 surons [illegible], à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
15 sept 46 Gravier

BLANC de Baleine—100 caisses Boston; 1re qualité, dimensions assorties, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier
15 sept

POIVRE—50 sacs poivre en débarquement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
15 sept 46 Gravier

THE—50 caisses en boîtes de 6 à 8 livres, Impérial Pouchong et Souchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier
15 sept

CHANVRE—26 balles de Quod, passé en serré, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
15 sept 46 Gravier

MAQUEREAUX—100 barils No. 1, et 80 barils No. 2, de la Nouvelle Ecosse, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier
15 sept

SAVON—75 caisses savon Winchester, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 46 Gravier
15 sept

VINS—100 caisses Vin ordinaire de Bordeaux; 50 demi vin et bon, 20 paniers Champagne; 10 barils vin vieux de Bordeaux, pour famille; 10 barils Haut Sauterne et Barsac; 20 quarts de barriques vin d'Oporto; 10 demi blanc de Lisbonne, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
13 sept 20 Vieille Levée

LIQUEURS—50 barils genièvre, rhum, esprit et cognac, 20 demi pipes cognac de Pinet, Castillon et Pellevoisin, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
13 sept 20 Vieille Levée

DAMEJEANNES—100 dame-jeannes de 5 gallons, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
13 sept 20 Vieille Levée

RHUM de Ste. Croix—5 pipes, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
13 sept 20 Vieille Levée

RHUM de la Jamaïque—20 quarts, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
13 sept 20 Vieille Levée

RHUM de la Jamaïque et de Ste Croix—15 quarts de bon Rum de la Jamaïque; 20 pipes Rum de Ste. Croix, actuellement en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
15 sept 20 Vieille Levée

VIN BLANC, &c.—100 barils vin blanc de diverses marques, 40 barriques vin de familles, 100 caisses de do do, 50 do absynthe suisse, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
13 sept 20 Vieille Levée

LIQUEURS—100 barils eau de vie, brandy, genièvre et rum, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
13 sept 20 Vieille Levée

VIN blanc &c.—113 barils Haut Sauterne et Haut Barsac, 20 barriques vin de familles, [illegible], à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
1 sept 20 Vieille Levée

LIQUEURS, de New York, [illegible] 12 demi pipes d'eau de vie, A. Seignette, Pellevoisin, &c.; 3 pipes genièvre de Cologne, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
1 sept 20 Vieille Levée

SALPÊTRE—20 barillets raffiné, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
15 aout 20 Vieille Levée

ALUN et Sel d'Epsom—100 barils de Baltimore, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
15 aout 21 Vieille Levée.

INDIGO—20 surons Caraccas, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
16 aout 20 Vieille Levée

AMIDON—50 caisses, marque de Boulemberg, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
16 aout 80 Tchoupitoulas

ESPRIT NEUTRE—50 barils de preuve, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
15 aout 20 Vieille Levée

SERRURES françaises—Le soussigné agent d'une des premières manufactures de France, a maintenant en magasin un assortiment de serrures françaises en caisses contenant les divers numéros en usage.
LEOPOLD JEANNET,
12 sept 22, St. Louis

ABSINTHE suisse—Absinthe suisse de Tersin et Lecoultre, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
12 sept 22, St. Louis

TOILE à voile de coton, marque Jno. Colt, en débarquement du navire Wabash, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
12 sept 22 rue St. Louis

LES soussignés donneront de l'emploi à un jeune homme de 18 à 20 ans et connaissant la ville. Il est inutile de se présenter s'il n'est pas bien recommandé.
11 sept LOREILHE & Co. enc. Royale et Douane

ABSINTHE Suisse de Pernod et FROMAGE de Gruyère, en débarquement et à vendre par LOREILHE & Co. enc. Royale et Douane
11 sep

HUILE d'olives—150 paniers de 24 chacun, à vendre par LOREILHE & Co. enc. Royale et Douane
11 sep

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—En magasin et à vendre par le soussigné,
150 pièces excellente toile du Kentucky.
300 rouleaux cordes.
16 sep E JOHNS, 110 Poydras

ARTICLES DIVERS—A vendre par le soussigné: 20 caisses vin de Medoc très supérieur, des crûs les plus réputés; 150 caisses Sauterne, 60 paniers Champagne, marque Napoléon; 60 paniers [illegible], 150 douzaines eau de cologne supérieure; 20 caisses contenant 20 grosses eau de Kirschwasser; 4 quarts vin d'Oporto; 210 milliers excellents cigares de la Havane, des marques les plus réputées, telles que Regalia, Imperiales, Conchas, Panetelas, Tra[illegible], Media Regalia, &c.
16 sep E JOHNS, 110 Poydras

FRUITS AU JUS—En débarquement du navire Susan Drew et à vendre par le soussigné:
4 caisses fruits au jus en bouteilles et demi bouteilles.
16 sep CHS. DUFOUR, 11 Conti

CHAMPAGNE—[illegible] paniers en débarquement du navire Susan Drew, du Havre, des marques du Marquis, de Loisson et du Comte de Mareuil, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, rue Conti.
16 sep

COTON Lowell—40 balles 7/8, 10 de 4/4, en débarquement du navire Emily Taylor, à vendre par Wm. FROST & Co. 20, Vieille Levée
16 sept

INDIENNES Merrimack—30 caisses bleues en débarquement du navire Augusta, à vendre par Wm. FROST & Co., 20 Vieille Levée
16 sept

BLANCS de Baleine—100 caisses New Bedford, assorties de grandeurs, en débarquement du navire Amazon et à vendre par Wm. FROST & Co.
16 sept 20, Vieille Levée

HUILE de baleine—75 barils épurée, en débarquement du navire Amazon et à vendre par Wm FROST & Co., 20 Vieille Levée
16 sept

TALAMON FRERES,
44 rue Chartres
VIENNENT de recevoir par le navire Susan Drew, du Havre:
30 douzaines [illegible]
25 do do [illegible] grande et petite,
25 do do [illegible] pièce,
15 do do [illegible],
100 douzaines [illegible]
20 do [illegible]
[illegible]

[illegible] du navire Augusta, venant de Marseille:
[illegible]
RAYMOND CABUZAC,
34, Vieille Levée

☞ AVIS—A dater de ce jour, nous ne paierons aucun voyage de dray, pour nos marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre délivré par nous à cet effet.
Nlle. Orléans, 1er sept. 1845
2 sept—10 GARTHWAITE, PAYAN & Co.

AVIS—A dater de ce jour, nous ne paierons aucun voyage de dray pour nos marchandises prises sur les quais, à moins qu'on ne soit porteur d'un ordre délivré par nous à cet effet.
Nouvelle-Orléans, 8 septembre 1845.
HARVEY & COOLIDGE,
9 sept 4, Front Levee

MUSIQUE NOUVELLE—Reçu par le navire Susan Drew, et à vendre à 50 pour cent au-dessous du prix marqué:—
Un grand assortiment de musique, consistant en:
Morceaux pour piano, sur des motifs d'opéras nouveaux;
Quadrilles et valses do do
Airs d'opéras avec accompagnement de piano.
Romances nouvelles de Mlle L. Puget et de Masini.
Mélodies de Schubert.
Musique pour flûte, violon, etc. etc.
16 sept T. E. BENOIT, 74 Chartres

AVIS.
Bureau des Directeurs des Ecoles Publiques de la Municipalité No. 3.
LES marchands et ménatoires qui peuvent avoir besoin de jeunes commis ou apprentis, sont respectueusement informés qu'ils peuvent les obtenir en s'adressant à un des Messieurs suivants, qui ont été appointés comme un comité pour procurer de l'emploi à tels pupilles des Ecoles Publiques de la Municipalité No 3, dont l'âge, la capacité et la conduite morale peuvent les intitulés à des situations.
P. A. WELTZ, Président
du bureau des directeurs, No. 40, Vieille Levée
H. SOULEY, Chairman
du comité, encoignure Magasins et Commune
B. VOORHIES, No. 24, rue Tchoupitoulas.
L. DELETRA, à la Douane.
Par ordre du Bureau.
GEO. W. HARBY,
2 sept—3,10,17 Secrétaire du Bureau des Directeurs.

A LOUER—Du 1er au 15 octobre prochain, une MAISON de famille, à trois étages, rue Royale No 154, entre celles St. Louis et Toulouse, et le bas-étage ou magasin au rez-de-chaussée, maintenant occupé par M. P. Soulé.
Aussi, les DEUX MAISONS adjacentes, Nos 150 et 152.
Egalement à louer, au 1er novembre prochain, DEUX MAGASINS, rue de la Nouvelle Levée, près celle Gravier, sous les Nos 13 et 14, actuellement occupés par M. John F. Drake, comme magasins de comestibles.
Du 1er novembre, le MAGASIN à l'encoignure des rues Gravier et Nouvelle Levée, sous le No 1.
Dans la rue des Magasins, entre celles Julia et St. Joseph, un TERRAIN mesurant 64 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec une maison en bois, sous le No. 300.
AUSSI—A Lafayette, DEUX ILETS près du chemin à coulisses, sous les Nos 80 et 81. On pourra les prendre à bail pour plusieurs années.
S'adresser pour les conditions à
13 sept—5O AD. SHIFF, 76 rue du Canal.

MAGASINS A LOUER
Un superbe magasin à quatre étages, ayant un comptoir très élégant, situé rue Natchez, près de la Banque de Commerce, et maintenant occupé par MM Theo J. H.-ed Sen & co. Possession en sera donnée le premier novembre ou plus tôt si on le désire.
Un magasin à trois étages, en très bon état, rue St Louis No 27, maintenant occupé par M. J. Latour. Possession pour le 1er novembre prochain.
Pour les conditions, s'adresser à
9 sept LEOPOLD JEANNET, 22 rue St. Louis

A LOUER—Deux maisons sur le chemin du Bayou, d'un étage de haut et ayant chacune deux chambres, un cabinet et galerie, ainsi qu'une grande cour et une cuisine.
On peut en prendre possession le douze septembre courant. S'adresser à ROBERT MURPHY,
9 sep 136 Vieux Bassin

AVIS AUX CORDONNIERS.
LE soussigné reçoit en ce moment du Havre par la Susan Drew, les articles suivans qu'il offre à vendre à bas prix:
Peaux vernies de Nico & Co, 1ère qualité.
Peaux de veaux, cirées, très grandes,
Prunelle ou lasting assorti,
Toile à doublure, différentes qualités,
Fil à cordonnier,
Ruban à border,
Soie à coudre &c. D. B. MACARTY,
9 sept 266 Bourbon

WERMOUTH—10 caisses Wermouth, en débarquement du navire Augusta, de Marseille, et à vendre par LOISON & SILVESTRE,
16 sept 36 rue de Chartres

TRUFFES.
LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Susan Drew, venant du Havre:
[illegible] boîtes Truffes du Périgord,
[illegible] demi boîtes do.
CHARLES DUFOUR,
6 sept No. 11, rue Conti

Marchandises sèches au-dessous du prix coûtant.
LES soussignés s'occupant de clore leurs affaires, offrent à des prix bien au dessous du cours leur stock de Marchandises sèches, dont la balance sera vendue à l'encan le 10 octobre prochain.
Les marchands et les consommateurs feront bien de profiter de l'occasion qui leur est offerte. Ils ont encore en magasin une variété d'articles courans et de fantaisie, tels que:
Casimirs à pantalons, Mouchoirs imitation Madras, Mérinos, Gilets cachemir française, Chemises de pure calicot, Couvertures de Hamilton, [illegible]; Bas blancs et de couleurs, [illegible]; Mouchoirs de batiste, Foulards, Bonnets de différentes qualités, Cravates de soie noire et fantaisie, Toile à chemises et à draps, Soieries pour robes et pour chapeaux, Mousselines de laine, [illegible], superfines, Cols brodés, Cornets français, Rubans, Dentelles, Rubans brodés, Voiles, Gants, Mousselines et Nansouks, Crêpes, Ombrelles nouvelles, parfumerie, &c. &c. FRED. BOHM & LOUVRIER,
5 sept 96 rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES.
PEET & MORTON.
No. 25, rue des Magasins.
EN outre de leur stock actuel, reçoivent actuellement un joli assortiment de marchandises de saison d'automne, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits, et consistant principalement en:
Indiennes riches d'un nouveau style; cotonnades unies, de fantaisies, à carreaux, damassées et à raies; [illegible] jaunes, noirs, [illegible]; Bananne bleu, jaune et vert; Merinos, bombazines, [illegible]; chaussettes de demonia et caleçons en mérinos et en coton; bas et chaussettes en mérinos et en coton, mouchoirs madras, [illegible], [illegible]. 4 sept

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages, un très vaste assortiment d'articles ci-après décrits:
Couvertures françaises de 2 points, Lotz communes à nègres; couvertures pour chevaux, blanches et en couleur; jaunes, rouges, bleues, vertes; kerseys et linseys d'un nouveau style; Lowell 7/8 et 4/4; toile à chemise et à draps écrue et blanche, 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 12/4, ainsi qu'un très grand assortiment de marchandises sèches—le tout à très bas prix. Ils invitent respectueusement les détaillants, marchands de la campagne et habitants à venir examiner ces marchandises. PEET & MORTON,
[illegible] 25 rue des Magasins

AVIS AUX CONSTRUCTEURS ET ENTREPRENEURS—PLAQUES à couvertures, article supérieur, à vendre en magasin, par A. GORDON, WYLIE & Co,
6 sept 92 rue Bienville.

DAMEJEANNES—200 dame-jeannes de cinq gallons, en débarquement du navire Susan Drew, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE,
8 sept 186, Royale

ARTICLES CONVENABLES POUR LA SAISON—Couverture de laine, bleu et rouge, qualité supérieure, pour camisoles, Couvertures françaises de bonne qualité, Couvertures anglaises, très légères et à vendre aux détaillants, à vendre par CORDEVIOLLE & LACROIX
6 sept 125 rue de Chartres

JUPES en Mousseline—Actuellement en débarquement et à vendre par CHAS A. BARRIERE,
6 sept 36, Chartres

MOUSSELINE coton—A moustiquaire, 7/4 et 8/4, actuellement en débarquement et à vendre par CHARLES A. BARRIERE,
6 sept 36 Chartres

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Susan Drew du Havre:
[illegible] caisses absynthe suisse marque E. Peinaud,
60 caisses Kirschenwasser Tersin et Lecoultre
DUDOUYT & TAULADE,
6 sept 11 Toulouse

SARDINES—En débarquement du Susan Drew, du Havre, 335 boîtes sardines et 200 demi do, de la marque de Philippe et Canaud à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
6 sept 17 et 19 rue St. Louis

FRUITS ASSORTIS—Dix caisses fruits au jus en demi bouteilles, en débarquement du Susan Drew, du Havre, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
6 sep 17 et 19 rue St Louis

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par les bricks Tirel et Empresario, et à vendre par les soussignés: [illegible] milliers Regalias, Imperiales, Panetelas, Aprecados, Media Regalia et Millar, provenant de différentes manufactures.
Aussi: d'importations antérieures:
[illegible] milliers formant un assortiment complet.
1 sept HEPBURN & TURPIN,
71 rue Royale

EAU de Vie de Pinet, Castillon & Co—10 demi pipes et 5 quarts dito, à vendre par J. TARDOS,
4 sept 7 Conti

SAVON—[illegible] caisses savon de Winchester No. 1, à vendre par le soussigné. J. TARDOS,
4 sept 7 Conti

PATES pectorales—[illegible] boites pâtes pectorales de mou de veau, à vendre par le soussigné. J. TARDOS,
4 sept 7 Conti

BRETELLES—20 douzaines bretelles à la Polka, assorties, à vendre pour clore une consignation par J. TARDOS, 7 Conti
4 sept

EN débarquement du navire Augusta, de Marseille—
60 barriques vin de Bergasse;
100 paniers huile d'olive de Planel;
50 do do do Pascal;
50 do do do Plagnol, 1/2 bouteilles;
100 caisses capres, à vendre par DABAN, QUETROUZE & Co,
4 sept 11 et 15, St. Louis

SARDINES à l'huile—[illegible] boîtes et demi boîtes de la marque bien connue de S. Guilloux, à vendre à des prix modérés par AUG. MOLIER,
1 sept 90, rue St. Louis

EN débarquement du navire Augusta, de Marseille et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin rouge, marque de Bergasse,
500 paniers huile en bouteilles et demi bouteilles, de la marque de Plagnol aîné, Pascal,
100 caisses câpres au vinaigre,
200 paniers bouteilles vides.
AUGUSTE MOLIER,
2 sept St. Louis No. 90

PORTER de Londres et Ale d'Ecosse—En quarts et pintes, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane
2 sept

TRICOTS—Un carré assortiment des caleçons, chemises et demi bas, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane
2 sept

CHEVROTINE et Plomb en barres—79 barillets chevrotine assortie, numéros assortis, et 22 barillets plomb en barres, en débarquement du steamer Hannibal, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co,
2 sept 79, Tchoupitoulas

BOUGIES de suif—50 barillets en débarquement du navire Rhode Island et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins
2 sept

THE—[illegible] boîtes thé impérial, poudre à canon, Young Hyson, Hyson et Souchong en caisses, demi caisses [illegible] de 10, 12 et 15 livres, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

[illegible] de Baltimore—[illegible] rum, genièvre, eau de vie de pêche, [illegible], en quarts différentes dimensions, à vendre par ROBERTS & HALL,
2 sept 75 Magasins

EN débarquement du navire Augusta, venant de Marseille, à vendre par les soussignés:
[illegible]
DUDOUYT & TAULADE, 11 Toulouse

[illegible]
RAYMOND CABUZAC,
34, Vieille Levée

EXCELLENTE AFFAIRE
A VENDRE [illegible] DE [illegible]
LE soussigné devant s'absenter, offre à vendre un bel Etablissement d'Horticulture connu, situé au faubourg Washington, près des magasins à tabac, à un ilot de la Levée, borné par les rues Pologne, Morand et Lesseps. Le dit établissement mesure 160 pieds à peu près face à la rue Pologne, sur 160 pieds de profondeur, avec la maison sur la rue Morand [illegible].
La maison sur la rue Pologne, se compose de deux appartements, une galerie vitrée, deux cabinets et une autre galerie sur la cour; une chaise avec chambre à repasser, une galerie et deux cabinets, une sorte et [illegible] d'un hangard pour laver et deux latrines.
Il y a dans le jardin pour la propagation des plantes, 60 panneaux de couche chaude avec leurs châssis vitrés, deux serres-chaude de 50 à 60 pieds de long et 14 et 16 de large; une grande bâtisse de deux appartements pour loger les jardiniers et autres travailleurs, un hangard à chariot, mouvant pour préparer les terres, une écurie, [illegible].
Le stock de l'Etablissement se compose d'une grande variété de plantes et arbustes en pleine terre pour la multiplication, et une grande quantité des mêmes plantes et arbustes en pots pour les ventes journalières. Le tout formant un des assortiments les plus complets dans ce genre qu'on puisse trouver aux environs de la Nlle Orléans.
S'adresser à J. BOUADIN sur le dit établissement, ou rue St. Philippe, No. 112, entre Bourbon et Dauphine.
11 sept—6

ASSURANCES MUTUELLES
LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES GENERALES DE NEW-YORK, ayant assuré à prix les risques encore à courir, de la Compagnie d'Assurances mutuelles de l'Océan, de cette ville (laquelle est actuellement en liquidation) est prête à assurer contre les risques du feu, de la navigation des rivières et de la mer, aux termes les plus favorables. Le bureau est au dépôt du ci-devant Bureau de la Compagnie de l'Océan, rue du Camp No 46.
La Compagnie d'Assurances Mutuelles générales, a un fort capital bien placé, elle a reçu avec une prime qui ont pris des assurances avec elle quatre et de deux pour cent sur les primes dans l'espace des trois dernières années, en acquittant aux époques [illegible], etc. Cette [illegible] compagnie [illegible] du Bureau, [illegible] dans une autre Bureau d'Assurances Mutuelles.
Cette Compagnie offre en outre l'avantage de payer les pertes aux assurés, soit à New York ou à la Nouvelle Orléans, selon l'option des personnes.
CHAS BRIGGS
EDW OGDEN } Agents
14 sept—1 an No. 46 rue du Camp

TEINTURERIE PARISIENNE.
Rue Condé, No. 94, entre St. Philippe et Ursulines.
MR. HERCY a l'honneur d'informer le public en général et les marchands de nouveautés, qu'il a acheté le FOND DE TEINTURE de M. Bonami. La vaste emplacement et ses nombreuses améliorations qu'il y a faites, joint à une machine à vapeur d'un nouveau système, pour l'apprêt des étoffes et spécialement pour les soieries, qui sont apprêtées avec une célérité et une perfection à laquelle l'on n'avait pu atteindre jusqu'à ce jour, permettent de retourner aux étoffes [illegible] des teintures et [illegible] qui souvent [illegible] des décharges et elles acquièrent tout le brillant du neuf. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par ce nouveau système de machine à vapeur dont M. Hercy est le seul possesseur [illegible] à la teinture [illegible] prix et le fini de l'ouvrage [illegible] qui sont [illegible] bien l'honneur de leur confiance seront bien d'être satisfaits et appréciera l'avantage de ce nouveau genre [illegible].
Il teint et nettoie en général toutes sortes d'étoffes d'hommes et de dames; des tapis d'appartements, costumes de bals et de théâtre; ornements d'églises, chapeaux de paille et de feutre, bas et toutes sortes de blondes et [illegible], crêpes, et tout les châles cachemire et laine en [illegible] etc. tout en conservant les dessins et couleurs [illegible]; il teint en noir pour deuil en vingt quatre heures; qui garantit ne pas déteindre, et remet les [illegible] en diverses couleurs claires.
4 septembre—3m J. HERCY

EN débarquement du navire Susan Drew, du Havre et à vendre par les consignataires:
Indiennes, nouveaux dessins, [illegible]
Cotonnades fortes, Colliers et chaussettes en laine,
Etoffes laine et coton pour pantalons, Habillements [illegible],
Cachemire d'Ecosse [illegible], Châles [illegible],
Mousseline de laine noire, do imprimés,
Dames laine et coton pour rideaux, Velours [illegible],
Châle chenille jaune pour militaire, Crêpes noir, blanc,
Dito en chevreuil, assortis de couleurs, Chemisettes [illegible],
Dito en castor, Dito en soie, noirs et couleurs,
Dito pour le cou, blancs, [illegible],
Dito en coton, Dito en gomme élastique,
Cravates en [illegible], Dito en satin et gros grain,
Dito en satin blanc, Satin noir et blanc,
Mouchoirs coton imprimés, Marceline, assortie de couleurs,
AUSSI—En magasin, un bel assortiment de marchandises reçues par les derniers arrivages du Nord et d'Europe, consistant en cotonnades et blanc de Lowell, kersey, [illegible], mousselines [illegible], Kentucky jeans, [illegible], draps noir et bleu, [illegible], bas et chaussettes, [illegible], toile et [illegible], coton [illegible].
16 sept BORDERES & Co. [illegible]

REÇU par le Susan Drew, du Havre, et à vendre à bas prix par les soussignés:
10 balles couvertures 3 points;
1 caisse draps noirs pour manteaux;
1 do do do noirs et bleus;
2 do molletons assortis F1, Nos 41, 43, 43, 44 et 45;
[illegible] caisses mouchoirs madras, 1 do mérinos laine;
1 do châles [illegible];
1 do mousselines laine noire et bleu, de France;
1 do bretelles, [illegible];
1 do [illegible];
11 do indiennes [illegible];
4 douzaines parapluies soie;
100 ombrelles [illegible];
Un assortiment de [illegible];
6 caisses [illegible];
3 balles couvertures laine pour lits;
1 do do [illegible];
1 do de [illegible] pour enfans;
1 caisse peignes [illegible];
1 do de gaines françaises;
1 do de [illegible];
1 do de mousseline en couleurs, [illegible];
1 do cachemire d'Ecosse.
9 sept FOSCADE [illegible] & Co.
18 Canal, [illegible]

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 30, rue du Canal, entre la Vieille Levée et la rue des Chartres,
MAGASIN EN GROS ET EN DETAIL.
ONT reçu par les navires Oswego et Rhode Island, et offrent à vendre à des prix modérés, [illegible] au comptant, les marchandises suivantes:
HABILLEMENTS POUR HABITATIONS.
[illegible] gilets ronds de kersey, [illegible];
[illegible] gilets [illegible] de kersey;
200 paires pantalons [illegible];
[illegible];
100 douzaines [illegible] pour hommes et pour femmes.
Un assortiment [illegible], pantalons, [illegible].
Les habitants, marchands et détaillants [illegible].

H. DE GOER & RIFFLARD,
21, rue des Magasins.
LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre:
Deux caisses Damas riches pour rideaux
Une do Tapisserie rouge, [illegible],
Trois do Chemises blancs, [illegible],
Deux do [illegible] de satin [illegible],
Cinq do Indiennes françaises nouveaux genres,
Venant de la manufacture de [illegible], et garanties être de couleurs fermes—le tout à vendre aux détaillants de la ville à très bas prix pour du comptant.
26 aout H. DE GOER & RIFFLARD,
21 Magasins

COTONNADES FRANÇAISES.
LES soussignés reçoivent par le navire Susan Drew, du Havre: Quelques balles de cotonnades françaises, [illegible], pour lesquelles ils appellent l'attention des détaillants et marchands de la ville.
Aussi—Mouchoirs [illegible] français; indiennes françaises 4/4, mousseline de laine; draps bleus et noirs, français; flanelle gaze, etc. et—Couvertures [illegible], points, des meilleures qualités, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches à l'usage des habitans tout à vendre à bas prix.
6 sept H. DE GOER & RIFFLARD,
21 Magasins

FLANELLE GAZE, DE WELSH.
LES soussignés ont reçu directement cent pièces de flanelle gaze de Welsh, supérieure, importée expressément pour l'usage des familles.
Aussi—Flanelle écarlate unie,
Idem croisée, idem blanche 7/8, 4/4
Couvertures vertes, bleues et rouges,
Idem anglaises, de trois points étoffées,
Couvertures de 10, 11, 12 et 14/4, &c.
26 sept H. DE GOER & RIFFLARD,
21 Magasins.

A VENDRE en magasin par le soussigné:
10 barriques Vin vieux, marque Cordonnel,
20 do do St. Julien, 20 do Montferrand,
20 do do St. Emilion, 20 do Bourg,
10 1/2 barriques do marque St. Julien,
12 1/4 vieux Cognac, très bonne qualité,
10 barils Madère de [illegible] gallons,
30 do do Vin blanc Sauterne,
30 do do Barsac,
3 pipes Hollande Gin commun,
50 Caisses Vin rouge Chateau Margaux,
25 do do Latour, 40 de Lafitte,
25 do do Cantenac, 30 de do Léoville,
30 do do St. Julien,
50 do do Vin blanc Sauterne et Barsac,
50 do do Absinthe Suisse, Tersin et Lecoultre,
50 do do Cordial à l'eau de vie,
10 do do Fruits à l'eau de vie,
100 paniers Anisette [illegible], curaçao et superfine,
10 caisses Vin de Rhin,
10 do Liqueurs fines bouteilles, 8 de [illegible],
[illegible]
60 paniers Huile d'olive, marque Plagnol, en demi bouteilles
[illegible] Bouchons assortis, à bouteille [illegible],
[illegible] jarres vernis,
1 caisse Mastic à Bouteilles.
DUDOUYT & TAULADE,
16 aout 11 rue Toulouse

VINS rouges—150 barriques vins de Bordeaux Château Julien, St. Estephe, Château des [illegible], 70 barriques vins de Marseille, marque Bergasse [illegible] Bandol, à vendre par J F BERCIER & Co.
14 aout 54, Vieille Levée

VIN blanc—46 barils Haut Sauterne et Barsac à vendre en magasin par J F BERCIER & Co.
16 aout 54, Vieille Levée

VINS en caisses—St. Julien, Château Beychevelle, très vieux; 40 caisses Haut Brion Clarion, [illegible]; 70 demi St. Julien de [illegible], Château Lafitte, Château Margaux, [illegible], Sauterne et Barsac, à vendre par J F BERCIER & Co.
54, Vieille Levée

VIN—[illegible] du navire Augusta, de Marseille, à vendre par DABAN, QUETROUZE & Co.
13 sept 11 et 15 St. Louis

HUILE d'olive—[illegible] en magasin et à vendre par DABAN, QUETROUZE & Co.
15 sept 11 et 15 St. Louis

COTONNADES françaises—5 caisses en débarquement du navire Susan Drew, à vendre par LORNE & PROM, 81 Chartres
16 sept

CALICOT [illegible]—à vendre à bas prix par [illegible]